

Mgr Touchet évêque d'Orléans, a prononcé le panégyrique de l'illustre défunt.

ALLEMAGNE.—Nous empruntons à la *Vie Catholique* l'important article de renseignements que voici :

On annonce la fondation d'une Société internationale de la presse catholique dont le siège central serait établi à Lindau, sur le lac de Constance, aux confins de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse. Cette Société exercerait d'abord son activité dans ces trois pays. C'est à Lindau que paraîtrait, sous la direction de M. P. Siebertz, le journal qui lui servirait d'organe : *die Katholische Warte*. (L'observatoire catholique). Les statuts élaborés récemment dans une réunion tenue à Bregenz contiennent, d'après nos renseignements, les dispositions suivantes :

Des catholiques romains pratiquants peuvent seuls faire partie de la Société, à laquelle des membres du haut clergé, des hommes politiques, des rédacteurs de journaux et des personnalités distinguées ont assuré leur appui.

La Société a pour but de soutenir et de défendre les intérêts du catholicisme, principalement par la presse et la littérature catholiques. Pour atteindre ce but, on emploiera les moyens les plus variés. Les membres de la Société s'engagent à faire une propagande active en faveur des journaux catholiques en les achetant et en les demandant partout, dans les hôtels, les restaurants, les gares de chemin de fer, etc. Le journal de la Société signalera les hôtels et les restaurants où l'on tiendra compte des besoins et des exigences du public catholique en mettant à sa disposition les journaux et les revues qu'il réclame : ces hôtels seront spécialement recommandés aux membres de la Société.

La Société accordera son appui à ceux des bons journaux catholiques qui pourraient en avoir besoin. Elle encouragera et soutiendra par des subventions les jeunes talents qui veulent se vouer à la presse. Elle travaillera à répandre la littérature catholique en faisant connaître les bons auteurs et en s'occupant de la vente de leurs ouvrages. Pour stimuler l'ardeur et le talent des jeunes écrivains, la Société ouvrira des concours et donnera des primes. Elle se chargera d'éditer les ouvrages primés et de les répandre parmi le peuple.

Le journal de la Société tiendra ses lecteurs au courant des travaux de tous les catholiques qui se distingueront dans les sciences, les arts, l'économie politique et sociale ; il rendra compte également des œuvres accomplies par les ordres religieux et les associations catholiques de toute sorte.

La Société s'efforcera de combattre l'indifférence religieuse et politique dans les rangs du peuple en lui montrant quel splendide trésor il possède dans l'Eglise et ses institutions.

L'organe de la Société suivra attentivement le mouvement de la presse et de la littérature adverses et s'appliquera à enregistrer et à réfuter les attaques, les colonnies, les insinuations perfides. Il réclamera la justice et l'égalité sur tous les terrains pour les catholiques et les serviteurs de l'Eglise. Il deviendra